

1. Principe du concours ATS Génie Civil et Ingénierie Industrielle

1.1 Présentation

L'inscription au concours est ouverte exclusivement aux élèves inscrits en classe ATS Génie Civil et Ingénierie Industrielle durant l'année universitaire 2025-2026. Les candidats et candidates doivent être titulaires de l'un des diplômes définis par l'arrêté concernant les conditions d'admission en classe ATS. Les candidatures libres ne sont pas acceptées.

Chaque école fixe les conditions particulières d'inscription qui la concernent, le candidat ou la candidate choisit les écoles auxquelles il ou elle souhaite postuler en prenant soin de vérifier qu'il ou qu'elle remplit les conditions requises. Aucun candidat et aucune candidate ne peut s'inscrire à ce concours plus de deux fois.

Le concours ATS Génie Civil et Ingénierie Industrielle comprend un ensemble d'épreuves répondant au programme correspondant des classes préparatoires ATS Génie Civil et Ingénierie Industrielle, tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves du concours. Ce rapport, accompagné des textes des sujets d'écrit, est disponible par Internet sur le site <https://www.concoursats.fr/>. Les candidats et candidates sont très vivement invité-e-s à l'étudier.

En cas de force majeure, le calendrier donné dans cette notice (dates d'inscription, dates des épreuves, etc.) pourra être réaménagé.

1.2 Voie 2 : procédure d'admission dans certaines formations d'ingénieurs recrutant sur dossier

Certaines formations d'ingénieurs ne recrutent pas sur les épreuves du concours ATS mais uniquement sur dossier. Chacune de ces écoles peut, à sa demande, intégrer la voie 2 du concours même en cours de session. Cette voie consiste à mettre à disposition de ces écoles, un avis unique de poursuite d'étude renseigné par les professeurs de classe préparatoire ATS, transmis par les lycées. De plus, dans les mêmes conditions, une information de validation de l'année ATS, associée à un nombre de points limite sur la moyenne générale pondérée de l'ensemble des épreuves d'admissibilité, sera transmis aux mêmes écoles à la suite du jury d'admissibilité du concours ATS. Ces informations sont transmises aux écoles dans le respect des conditions suivantes :

- Le candidat ou la candidate doit être inscrit ou inscrite au concours ATS.
- Chaque candidat et chaque candidate fournit et met à jour, sur le site d'inscription, la liste des écoles auxquelles il ou elle accepte de donner l'accès à son avis unique de poursuite d'études et à l'information de validation de l'année ATS. L'accord peut être donné ou retiré pour chaque école, autant de fois que le candidat ou la candidate le souhaite, entre le 1^{er} mars et le 2 juillet 2026 à 12h.
- Chaque école concernée pourra accéder à l'avis unique de poursuite d'études de ses candidats à partir du 15 avril 2026.
- Chaque école concernée s'engage, lorsqu'elle demande l'accès à ces informations, à ne pas entraver la poursuite normale de l'année ATS ou le passage du concours.

Les candidates et candidats intéressé-e-s par ces écoles doivent s'informer et s'inscrire directement auprès de celles-ci. Le concours ATS ne gère que la collecte et l'accès à l'avis de poursuite d'étude et à l'information de validation de l'année ATS, mais ne gère ni l'inscription, ni les épreuves (dossier, entretien, ...), ni l'appel pour ces formations ou écoles.

1.3 Note liminaire

Chaque candidat et candidate s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury, lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur. L'autorité disciplinaire compétente est la ou le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Toute deuxième inscription au concours devra faire l'objet d'une autorisation délivrée sur demande adressée au secrétariat du concours (contact.concours@ensam.eu) au plus tard à la date du 29 janvier 2026. L'autorisation ne sera accordée que si le candidat ou la candidate peut justifier que la préparation ou le passage des épreuves de la session de sa première inscription ont été significativement perturbés du fait de circonstances exceptionnelles liées par exemple à son état de santé ou à toute autre impossibilité matérielle.

Une clause particulière concerne Arts-et-Métiers, pour lesquels « Nul ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves d'admission, quelle que soit la nature du concours présenté, ni faire acte de candidature la même année à plus d'une voie d'admission au Programme Grande Ecole Arts et Métiers ».

Le concours ATS Génie Civil et Ingénierie Industrielle est géré par la direction des concours et recrutements d'Arts et Métiers à Paris. Tout courrier concernant le concours (inscription, relevé de notes, organisation, déroulement, réclamation) doit être adressé à :

ARTS ET MÉTIERS - SCEI

Direction des concours et recrutements - Concours ATS

151 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris

Tél : 01 44 24 61 21

e-mail : contact.concours@ensam.eu

En revanche, les demandes de renseignement concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

2. Nombre prévisionnel de places

Les tableaux ci-dessous détaillent le nombre de places offertes dans le cadre du concours ATS Génie Civil et Ingénierie Industrielle. Les nombres de places sont donnés à titre indicatif, sont non contractuels et susceptibles de modifications sans préavis. L'admission dans les écoles est réalisée dans les conditions fixées par chacune d'elles.

Il est recommandé aux candidats et candidates de s'informer sur l'ensemble des écoles (**y compris sur le coût de la scolarité, etc...**) avant d'effectuer leur inscription au concours sur le site internet.

Filière Génie Civil

Écoles recrutant sur écrit et oral commun

Écoles	Spécialités	Nbre de places
EIGSI La Rochelle	Ecole d'ingénieurs généralistes – Formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. 9 options : BTP, Energies & environnement (parcours 'Bâtiments durables et intelligents' et 'Transports durables'), Ingénierie de la conception et industrialisation mécanique, Bio-technologies et médecine augmentée, Robotique & intelligence embarquée, Ingénierie informatique, IA & Cybersécurité, IA & Big data, Management de la supply chain & transport international, Management de la performance industrielle.	5
ENI Tarbes – UTTOP	Ecole d'ingénieurs publique Génie Mécanique et Génie Industriel <u>2 options sous statut apprenti</u> : Bâtiment Travaux Public (BTP), et Génie Mécanique- Génie Industriel <u>5 options sous statut étudiant à partir de la 4ème année</u> : Bâtiment Travaux Public (BTP), Génie Mécanique, Génie des Matériaux de Structure et Procédés, Génie Industriel, Conception des Systèmes Intégrés.	2
EPF	Ecole d'ingénieurs généralistes qui accompagne les transitions écologiques et numériques des entreprises. <u>Formation d'ingénieur généraliste sous statut étudiant</u> : 3ème année (1ère année du cycle ingénieur) à Troyes et Saint-Nazaire au choix, avant de rejoindre une Majeure (4ème et 5ème année) au choix parmi 10 sur les 4 campus : Paris-Cachan : Aéronautique & Espace, Digital Transformation and Supply Chain, Systèmes Numériques Intelligents, e-santé et Biomécanique, Matériaux & Structures Durables Troyes : Ingénierie & Architecture durable, Design industriel durable en partenariat avec l'école supérieure de design de Troyes + parcours Entrepreneuriat Montpellier : Energie & Environnement, Data Sciences Saint-Nazaire : Industries Aéronautiques et Navales Responsables <u>Après la 3ème année sous statut étudiant</u> chaque élève peut rejoindre en 4ème année la <u>Formation d'ingénieur en Systèmes d'Information par apprentissage (option selon campus)</u> – Frais de scolarité pris en charge par l'entreprise d'accueil - Campus de Cachan, Montpellier et Saint-Nazaire	10
ESGT	Ingénieur géomètre et topographe- Formation pluridisciplinaire en géomatique, cartographie, imagerie numérique 3D, droit, aménagement, urbanisme, expertise foncière et immobilière.	10

ENS Rennes	Formation pluridisciplinaire en sciences pour l'ingénieur alliant les sciences et technologies en électronique et énergie, en mécanique et en informatique. Formation de 4 ans par la recherche, sous le statut de normalien fonctionnaire stagiaire (statut rémunéré environ 1 800 euros brut mensuel), au sein du département de mécatronique, pour déboucher sur des carrières variées et notamment les carrières de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement	1
ENSEA	Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications	15
ENSIM	Informatique Acoustique et Instrumentation	4 3
EPF	Ecole d'ingénieurs généralistes qui accompagne les transitions écologiques et numériques des entreprises. Formation d'ingénieur généraliste sous statut étudiant : 3ème année (1ère année du cycle ingénieur) à Troyes et Saint-Nazaire au choix, avant de rejoindre une Majeure (4ème et 5ème année) au choix parmi 10 sur les 4 campus : Paris-Cachan : Aéronautique & Espace, Digital Transformation and Supply Chain, Systèmes Numériques Intelligents, e-santé et Biomécanique, Matériaux & Structures Durables Troyes : Ingénierie & Architecture durable, Design industriel durable en partenariat avec l'école supérieure de design de Troyes + parcours Entreprenariat Montpellier : Energie & Environnement, Data Sciences Saint-Nazaire : Industries Aéronautiques et Navales Responsables <u>Après la 3ème année sous statut étudiant</u> chaque élève peut rejoindre en 4ème année la Formation d'ingénieur en Systèmes d'Information par apprentissage (option selon campus) – Frais de scolarité pris en charge par l'entreprise d'accueil - Campus de Cachan, Montpellier et Saint-Nazaire	16
ESGT	Ingénieur géomètre et topographe Formation pluridisciplinaire en géomatique, cartographie, imagerie numérique 3D, droit, aménagement, urbanisme, expertise foncière et immobilière.	10
ESIEE Paris	Ecole d'ingénieurs généraliste, accès aux 9 filières sous statut étudiant : informatique, cybersécurité, datascience et intelligence artificielle, artificial intelligence and cybersecurity, systèmes embarqués, systèmes électronique intelligents, génie industriel, biotechnologies et e-santé, énergies. https://www.esiee.fr/formations/ingenieur/le-cycle-ingenieur	10
ESIGELEC Rouen/Poitiers	Ecole d'ingénieurs généralistes en systèmes intelligents et connectés, proposant 14 dominantes : <u>Campus de ROUEN</u> : 12 dominantes, toutes accessibles par la voie de l'apprentissage ou sous statut étudiant Electronique des Systèmes pour l'Automobile et l'Aéronautique / Ingénierie des Systèmes Numériques / Ingénieur d'Affaires : Informatique et Télécoms / Cybersécurité des Réseaux et de l'IoT/ Digitalisation, Automatique, Robotique et IA pour l'industrie / Big Data pour la Transformation Numérique / Ingénierie des Systèmes Embarqués Mobiles Autonomes et Connectés/ Génie Electrique et Transport / Mécatronique et Systèmes Embarqués / Energie et Développement Durable / Ingénieur d'Affaires : Distribution, Energie et Signaux / Ingénieur Finance <u>Campus de POITIERS</u> : 2 dominantes, toutes les deux accessibles uniquement par la voie de l'apprentissage Développement Logiciel : Tests et Qualité / Big Data et IA.	20
ESTIA	Mots clés : Mécanique, électronique, énergies renouvelables, informatique, aéronautique, spatial, automobile... Ecole d'ingénieur généraliste, composante de l'Université de Bordeaux et partenaire du groupe ISAE ; enseignement trilingue, double diplôme (Ingénieur ESTIA + Master européen pour tous). Les frais de scolarité incluent voyage, séjour et inscription à ces Masters	25
ESTP	Campus de Cachan Campus de Troyes Campus de Dijon Campus d'Orléans	20 3 4 2
ISAE - ENSMA	Ecole d'ingénieurs de référence en conception aéronautique et spatiale, et plus largement dans les domaines des transports et de l'énergie. Formation pluridisciplinaire en structure, matériaux avancés, aérodynamique, énergétique, thermique, informatique/avionique.	2
ISAE - Supméca	École d'ingénieur publique de référence en mécanique et en ingénierie numérique dans les domaines de l'aéronautique, du spatial, de l'énergie et des transports. Une formation généraliste avec 4 parcours de spécialité : - Matériaux, procédés et simulation - Simulation en conception mécanique - Mécatronique, systèmes complexes - Systèmes de production et logistique	3
ISAT	L'ISAT forme des ingénieurs spécialistes du véhicule et des infrastructures des transports. Un diplôme unique avec cinq spécialités : - Energétique, motoristes spécialistes de la propulsion - Matériaux et structures composites pour les transports - Véhicules autonomes et connectés - Confort et comportement des véhicules - Infrastructures et réseaux de transports	6
Réseau Polytech	Polytech Annecy-Chambéry Mécanique - Mécatronique à Annecy Mécanique - Matériaux Composites à Chambéry Systèmes embarqués Automatisation Capteurs	2 1 2
	Polytech Clermont Génie Physique Systèmes Embarqués, Energie Electrique et Robotique	3 4

Réseau Polytech	Polytech Dijon Electronique et systèmes numériques Informatique et réseaux Matériaux Robotique	2 2 2 2
	Polytech Lyon Mécanique Systèmes industriels, Robotique	2 2
	Polytech Marseille Génie industriel et Informatique Matériaux Mécanique, Energétique Microélectronique et Télécommunications	2 2 2 2
	Polytech Nancy Energie Mécanique, Matériaux et Environnement Informatique, Automatique, Robotique, Réseaux Management opérationnel, Maintenance et Maitrise des risques	3 1 2
	Polytech Nantes Électronique et technologies numériques Génie électrique	4 3
	Polytech Nice-Sophia Bâtiments	2
	Polytech Orléans Génie civil et Environnement Génie physique et systèmes embarqués Matériaux, Mécanique, Mécatronique Technologies pour l'Energie, l'Aérospatiale et la Motorisation	2 1 2 3
	Polytech Paris-Saclay Electronique et Informatique pour l'Embarqué Photonique et systèmes optroniques	1 1
	Polytech Tours Electronique et Génie électrique Informatique Mécanique, Conception de systèmes	2 2 2
SIGMA Clermont	Diplôme d'ingénieur en Mécanique avec 3 domaines possibles : - Machines, Robots et Systèmes (MRS), - Systèmes de Production et Logistique (SPL), - Structures et Matériaux (SMA).	8
Télécom Paris	Formation généraliste à dominante numérique. Diplôme unique pour étudiants et apprentis. Première année sous statut étudiant. Deuxième et troisième année, en apprentissage (mi-temps en entreprise) Les élèves suivront l'un des quatre parcours proposés : - Cybersécurité - Intelligence artificielle - Réseaux télécoms et internet des objets - Systèmes embarqués Les titulaires d'une licence ne sont pas autorisés à concourir. Ils doivent postuler via GEI UNIV.	4

Filière Ingénierie Industrielle : écoles recrutant sur écrit commun et oral spécifique

Écoles	Spécialités	Nbre de places
Centrale Nantes	Ingénieur de spécialité de haut niveau dans le domaine de la Mécanique, uniquement sous statut apprenti	5
	Ingénieur de spécialité de haut niveau dans le domaine des Systèmes Embarqués Communicants, uniquement sous statut apprenti	5
	Ingénieur de spécialité de haut niveau dans le domaine du Génie Maritime, uniquement sous statut apprenti	5
ECAM Louis de Broglie	INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE STATUT ÉTUDIANT : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Énergétique, Formation Humaine et Management. 86 possibilités d'orientation en dernière année : - Doubles diplômes en France et à l'étranger. - Semestre d'études en universités étrangères. - Semestre d'études à ECAM La Salle ou ECAM EPMI - Masters Recherche. - Module d'approfondissement. - Contrat de professionnalisation possible en 5 ^{ème} année... 46 semaines de stages/ 7 projets d'application académique et/ou industrielle.	5

ENSISA	Automatique et Systèmes Embarqués Informatique et Réseaux Mécanique Textile et Fibres	3 3 3 3
ENSTA	Diplôme unique ENSTA par la voie de l'apprentissage : - le parcours Ingénierie des systèmes complexes pour le transport, l'énergie, la défense, qui concerne la majorité des apprentis, - des places peuvent être envisagées dans d'autres spécialités de la formation.	2
ESB	Diplôme d'ingénieur généraliste en sciences et technologies du bois, sous statut étudiant ou en apprentissage. Concevoir et produire des solutions à faible impact environnemental en mettant en œuvre le bois et les matériaux biosourcés. Quatre grands domaines métiers : - Ressources - Commerce - Industrie - Bâtiment	15
ESEO Angers	Diplôme d'ingénieur généraliste des nouvelles technologies, de l'électronique à l'informatique. 3 semestres de tronc commun puis 15 options en statut étudiant, 3 options en statut apprenti dans des domaines variés : - Cybersécurité, Data Science, Intelligence Artificielle - Véhicules Intelligents - Santé - Développement Durable et villes intelligentes - Industrie du futur	10
ESEO Dijon	Diplôme d'ingénieur généraliste des nouvelles technologies, de l'électronique à l'informatique. 3 semestres de tronc commun puis 15 options en statut étudiant, 3 options en statut apprenti dans des domaines variés : - Cybersécurité, Data Science, Intelligence Artificielle - Véhicules Intelligents - Santé - Développement Durable et villes intelligentes - Industrie du futur	10
ESEO Paris-Vélizy	Diplôme d'ingénieur généraliste des nouvelles technologies, de l'électronique à l'informatique. 3 semestres de tronc commun puis 15 options en statut étudiant, 3 options en statut apprenti dans des domaines variés : - Cybersécurité, Data Science, Intelligence Artificielle - Véhicules Intelligents - Santé - Développement Durable et villes intelligentes - Industrie du futur	10
ESIEA Paris/Ivry-Sur-Seine - Laval	Cycle Ingénieur : Echange d'un semestre à l'étranger ; 2ème année du cycle Ingénieur : choix d'une majeure entre Cybersécurité, Intelligence artificielle & Datascience, Software Engineering, Réalité virtuelle et Systèmes immersifs ou Systèmes embarqués et autonomes. ; Possibilité de double diplôme avec SKEMALa section internationale – 100% des matières scientifiques sont enseignées en anglais	20
ESIX Normandie S.I. Cherbourg	Génie Industriel (sous statut étudiant et apprenti) Génie Nucléaire (sous statut apprenti) Génie Energétique (sous statut apprenti)	20 10 10
ESIX Normandie S.E. Caen	Mécatronique et Systèmes Embarqués (sous statut étudiant) Mécatronique et Systèmes Embarqués (sous statut apprenti) à partir de la 2 ^{ème} année du cycle ingénieur – FISEA)	2 1
Icam Site de Strasbourg-Europe	Une formation pluridisciplinaire en tronc commun avec une forte orientation à l'international et un contact privilégié avec le monde de l'entreprise : Formation trilingue des domaines Génie industriel, Sciences et Génie des Matériaux, Informatique et Technologies de l'Information, Génie Mécanique et Energétique, Génie Electrique et Automatique, Formation humaine et management, Langues, Interculturalité. Formation d'ingénieur en Systèmes numériques industriels sous statut apprenti.	10 10
Mines Paris - PSL	Formation pluridisciplinaire généraliste, à fort contenu technique, scientifique et socio-économique	2

3. Modalités d'inscription

Les candidats et candidates doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Informations sur : <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc>.

Les candidats et candidates en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

Les candidats et candidates ne sont pas autorisé·e·s à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes sous peine de radiation de l'inscription au concours pour les formations concernées.

Saisie et validation sur le site internet :

Inscription sur le site internet du Service de Concours Écoles d'Ingénieurs [scei] : www.scei-concours.fr du lundi 8 décembre 2025 à 10h00 au jeudi 29 janvier 2026 à 17h00.

Les candidats et candidates doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site une copie numérique des documents demandés, y compris les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves. Les documents papier ne seront pas pris en compte, à l'exception des dossiers médicaux qui seront obligatoirement envoyés en format papier.

Chaque candidat ou candidate doit s'inscrire au minimum à une école du concours. Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat ou à la candidate un n° d'inscription unique et un mot de passe qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. En cas de problème technique, envoyer un message, authentifié, via la rubrique contact du site [scei] (www.scei-concours.fr).

Les informations fournies par le candidat ou la candidate engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, la candidate ou le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat ou la candidate en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires avant le 29 janvier 2026. Le candidat ou la candidate devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son « code signature », mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.

La candidate ou le candidat pourra, jusqu'au 29 janvier à 17h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il ou elle devra impérativement reconfirmer son inscription à l'aide de son nouveau « code signature » (écran : « Confirmation d'inscription »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 29 janvier 2026 à 17h.

Aucun ajout ou suppression de concours et/ou d'écoles en banque ne sera accepté après le 29 janvier 2026 à 17h.

Aucune candidature ne sera retenue si elle ne fait pas l'objet d'une inscription sur le site Internet.

Toutes les pièces justificatives requises devront être téléversées sur le site d'inscription impérativement avant le 5 février 2026 à 17h. Ces pièces peuvent être téléversées dès le 08 décembre 2025.

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ou de téléversement des pièces justificatives au 5 février 2026 à 17h seront annulés.

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le [scei] contactera les candidates et candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

4. Frais de dossier et frais spécifiques

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le 29 janvier à 17h01 et le 5 février 2026 à 17h, en ligne par carte bancaire ; la candidate ou le candidat recevra alors un ticket de paiement par courriel.

Les candidates et candidats désirant payer par chèque doivent s'assurer qu'il est endossable en France, le libeller en euros à l'ordre de « Agent comptable de l'ENSAM », indiquer au dos son numéro d'inscription et l'adresser, accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site, au plus tard le 5 février 2026, cachet de la poste faisant foi, à :

ARTS ET MÉTIERS - SCEI

Direction des concours et recrutements - Concours ATS
151 boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris

Lorsque le dossier aura été vérifié par le [scej] et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ ».

5. Documents à fournir

Les pièces justificatives sont à téléverser entre le 8 décembre 2025 et le 5 février 2026 à 17h en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format .pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, le 5 février 2026 à 17 h, les candidats et candidates ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de vérification.

5.1 - Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport.

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des concours (mois de juillet). Le titre de séjour est considéré comme un justificatif d'identité. La photocopie de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidates et candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

5.2 - Service national

Justificatifs à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français et les candidates françaises né-e-s entre le 29 janvier 2001 et le 29 janvier 2008 :

- Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national.

Sinon, en cas d'impossibilité :

- Une copie de l'attestation provisoire si la candidate ou le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il ou elle était convié-e et qu'il ou elle a sollicité une nouvelle convocation.

- Une copie du certificat d'exemption si le candidat est atteint ou la candidate est atteinte d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidates et candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils et elles possèdent une autre nationalité. Les candidats et candidates né-e-s avant le 13 janvier 2000 ou ne possédant pas la nationalité française au 8 janvier 2026 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

En cas d'inscription à une école militaire, le Numéro d'Identifiant Défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours (voir organisation spécifique à chaque concours).

5.3 - Candidates boursières et candidats boursiers du gouvernement français (bourses du ministère de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, Campus France) : copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive ou conditionnelle de bourse.

5.4 - Candidates et candidats pupilles de l'État ou pupilles de la nation : copie de l'extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'État » soit la mention « pupille de la Nation ».

5.5 - Diplôme : une copie du diplôme (BTS, DUT, BUT) ou de l'équivalence de diplôme au titre duquel le candidat ou la candidate a été admis-e en classe ATS (attestation ENIC-NARIC pour les diplômes étrangers).

IMPORTANT : Le candidat ou la candidate devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat ou la candidate pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription unique et de son mot de passe, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidates et candidats doivent pouvoir être contacté-e-s facilement par la direction des concours et recrutements durant toute la session, du début de l'inscription à la fin de la procédure d'appel, pour parer à tout problème.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Tous les frais restent acquis.

À noter pour tous les candidates et candidats : la direction des concours et recrutements qui gère le concours ATS ne peut délivrer d'attestation de paiement.

6. Candidates et candidats en situation de handicap, atteintes ou atteints d'une maladie chronique

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidates et candidats doivent signaler ce besoin lors de leur inscription. Dès novembre 2025, ils et elles ont accès à un graphique explicatif de la procédure de demande d'aménagements d'épreuves sur le site www.scei-concours.fr rubrique « inscription » / « aménagements ». Ils et elles peuvent télécharger les documents relatifs à la constitution et à la transmission de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, pour les épreuves écrites et/ou orales qui le concernent, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement.

Dans l'attente de l'ouverture des inscriptions il est préférable de constituer le plus tôt possible le dossier de demande d'aménagement d'épreuves.

Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être transmise au plus tard le 29 janvier 2026 à 17h.

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves, la candidate ou le candidat devra s'adresser au concours concerné dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.

Des aménagements peuvent être sollicités par la même procédure, dans des situations très exceptionnelles de survenue ou d'évolution d'un handicap postérieurement à la date de fin des inscriptions. Dans ce cas, les aménagements qui peuvent être accordés peuvent être limités par les ressources humaines et matérielles disponibles compte-tenu des courts délais entre la réception des demandes et le début des épreuves.

7. Protection des données personnelles communiquées par le candidat ou la candidate

Les données à caractère personnel collectées par le Service de Concours Écoles d'Ingénieur (ci-après désigné [SCEI]) sont destinées à la gestion des candidatures et des classements aux différents concours ouverts, organisés et sanctionnés par le [SCEI].

En validant son inscription, la candidate ou le candidat autorise automatiquement :

- la transmission de ses données aux centres d'examen, à chaque école et à chaque concours auxquels il s'est inscrit ou elle s'est inscrite ;
- l'utilisation de ses données par les centres (dans le cadre de l'organisation du passage de ses épreuves écrites et orales), les écoles auxquelles il s'est inscrit ou elle s'est inscrite, le [SCEI] pour ses vœux d'affectation après les jurys d'admission et tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Les résultats obtenus par la candidate ou le candidat seront transmis à son lycée d'origine à la seule condition qu'il ou elle l'ait explicitement autorisé.

Le Service de Concours Écoles d'Ingénieur, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2019/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 novembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

La candidate ou le candidat est informé-e qu'elle ou il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de façon suivante :

- droit d'accès, en ligne en consultant son dossier ;
- droit de modification concernant les données relatives à sa personne, onglet « nous écrire » sur le site du [SCEI] ;
- droit d'opposition et d'effacement pour les candidates et candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mél à l'adresse suivante : dpd@inp-toulouse.fr. En cas de difficulté, ils et elles peuvent adresser ensuite une demande à : contact@scei-concours.fr et en dernier lieu à la CNIL - 7 place de Fontenoy - 75007 PARIS.

Les données à caractère personnel des candidats et candidates ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

8. Récapitulatif des frais de dossier et frais spécifiques

Ces frais comprennent une somme fixe **de 95 €** (47,50 € pour les candidats boursiers et les candidates boursières) à laquelle s'ajoute une somme dépendant de la liste des écoles ou des groupes d'écoles choisies. Les candidates et candidats pupilles de la Nation sont exonérés de frais d'inscription :

Génie civil

École	Frais de dossier	
	Boursiers	Non boursiers
<i>BUILDERS Ecole d'Ingénieurs</i>	5 €	10 €
<i>Centrale Nantes</i>	10 €	20 €
<i>EIGSI La Rochelle</i>	10 €	20 €
<i>ENI Tarbes - UTTOP</i>	10 €	25 €
<i>EPF Troyes et Saint-Nazaire</i>	10 €	20 €
<i>ESGT</i>	10 €	20 €
<i>ESTIA</i>	0 €	10 €
<i>ESTP Cachan-Dijon-Orléans-Troyes</i>	10 €	20 €

Ingénierie Industrielle

École	Frais de dossier	
	Boursiers	Non boursiers
<i>ARTS et MÉTIERS</i>	10 €	20 €
<i>Centrale Méditerranée</i>	10 €	20 €
<i>CentraleSupélec</i>	10 €	20 €
<i>Centrale Lille</i>	10 €	20 €
<i>Centrale Nantes</i>	10 €	20 €
<i>ECAM-EPMI</i>	10 €	20 €
<i>ECAM Louis de Broglie</i>	10 €	20 €
<i>EIA</i>	0 €	0 €
<i>EIGSI La Rochelle</i>	10 €	20 €
<i>EIJV</i>	0 €	0 €
<i>EIL Côte d'Opale</i>	10 €	20 €
<i>ENI Tarbes-UTTOP</i>	10 €	25 €
<i>ENS Rennes</i>	0 €	0 €
<i>ENSEA</i>	10 €	20 €
<i>ENSIM</i>	10 €	20 €
<i>ENSISA</i>	5 €	10 €
<i>ENSTA</i>	5 €	10 €
<i>EPF Troyes et Saint-Nazaire</i>	10 €	20 €
<i>ESB</i>	10 €	20 €
<i>ESGT</i>	10 €	20 €
<i>ESEO Angers / Paris-Vélizy / Dijon</i>	10 €	20 €
<i>ESIEA Paris/Ivry-Sur-Seine - Laval</i>	0 €	10 €
<i>ESIEE Paris</i>	5 €	10 €
<i>ESIGELEC Rouen/Poitiers</i>	10 €	20 €
<i>ESIX Normandie-Caen</i>	5 €	10 €
<i>ESIX Normandie-Cherbourg</i>	5 €	10 €
<i>ESTIA</i>	0 €	10 €
<i>ESTP Cachan-Dijon-Orléans-Troyes</i>	10 €	20 €
<i>Icam Site de Strasbourg-Europe</i>	10 €	20 €
<i>ISAE - ENSMA</i>	10 €	20 €
<i>ISAE-Supméca</i>	10 €	20 €
<i>ISAT</i>	10 €	20 €
<i>Mines Paris - PSL</i>	5 €	10 €
<i>Réseau POLYTECH*</i>	20 €	40 €
<i>SIGMA Clermont</i>	10 €	20 €
<i>Télécom Paris</i>	5 €	10 €

* Réseau POLYTECH : inscription simultanée à toutes les filières de toutes les écoles du réseau, présentes dans le tableau des écoles en page 4).

9. Épreuves écrites

Filière Génie Civil

Date	Début	Fin	Durée	Épreuve
Lundi 4 mai 2026	9 h 00	12 h 00	3 h	Mathématiques
	13 h 30	17 h 30	4 h	Français
Mardi 5 mai 2026	9 h 00	12 h 00	3 h	Sc. Physique
	13 h 30	15 h 30	2 h	Langue Vivante
Mercredi 6 mai 2026	8 h 00	13 h 00	5 h	Génie Civil

Filière Ingénierie Industrielle

Date	Début	Fin	Durée	Épreuve
Lundi 4 mai 2026	9 h 00	12 h 00	3 h	Mathématiques
	13 h 30	17 h 30	4 h	Français
Mardi 5 mai 2026	9 h 00	12 h 00	3 h	Sc. Physique
	13 h 30	15 h 30	2 h	Langue Vivante
Mercredi 6 mai 2026	8 h 00	13 h 00	5 h	Sciences Industrielles

10. Centres de passage (à titre indicatif, non contractuels et susceptibles de modifications sans préavis).

Plusieurs centres d'écrit sont proposés aux candidats et candidates. Compte tenu des limites de places dans les différents centres, la direction des concours et recrutements se réserve le droit de convoquer un candidat ou une candidate dans un centre différent de ceux choisis lors de son inscription (deux choix étant formulés par ordre de préférence).

Les centres d'écrit prévus à ce jour sont situés principalement dans les lycées accueillant des classes préparatoires ATS.

ATS Génie Civil : Anglet, Caen, Épinal, Lille, Paris.

ATS Ingénierie Industrielle : Albi, Béziers, Bordeaux, Caen, Cannes, Clermont-Ferrand, Dijon, Épinal, Grenoble, La Rochelle, Lannion, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Mulhouse, Nantes, Nîmes, Nogent sur Oise, Paris, Quimper, Redon, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Valence, Le Tampon (La Réunion), Nouméa, Tahiti.

11. Coefficients des épreuves écrites

Écrit commun	Nature	Durée	Coefficient
Anglais	Q.C.M.	2 h	2
Français	Résumé et commentaire	4 h	2
Mathématiques	Problème	3 h	3
Science Industrielles	Problème	5 h	4
Génie Civil	Problème	5 h	4
Sciences Physiques	Problème	3 h	3

12. Déroulement

Chaque candidate ou candidat régulièrement inscrite ou inscrit devra, à partir du 18 mars 2026 (sauf cas de force majeure), à l'aide de son mot de passe scéi, télécharger et imprimer sa convocation sur le site Internet <http://www.concoursats.fr>. Aucune convocation papier ne sera envoyée par la direction des concours et recrutements aux candidates et candidats.

La convocation portera l'adresse du centre où il ou elle doit concourir ainsi que son numéro de place. Il ou elle devra se présenter à l'adresse indiquée sur sa convocation et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve.

Il est rappelé que les candidates et candidats ne sont pas admises ou admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, et ce, en application de la réglementation en vigueur. Toutefois, à titre exceptionnel, les candidates et candidats retardataires seront accepté-e-s dans la limite maximum d'une demi-heure, les jurys statuant en dernier ressort. Ces candidates et candidats retardataires seront mentionné-e-s sur les procès-verbaux et seront signalé-e-s à la direction des concours et recrutements par les responsables des centres d'examen.

Ces candidats et candidates remettront leurs copies en même temps que les autres candidats et candidates.

Les candidates et candidats devront, avant le début de la séance, remplir l'entête de toutes les feuilles déposées sur leur table. **Une feuille dont l'entête n'a pas été intégralement renseignée, ne sera pas prise en compte. Les candidates et candidats ne doivent ni déchirer, ni découper les feuilles de copie.** Ils et elles devront également se préparer à présenter aux surveillantes et surveillants leur convocation papier accompagnée d'une pièce d'identité officielle.

L'usage de téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés dans votre sac avant l'accès à la salle de composition. Le sac doit être fermé et déposé au pied de la table.

La séance sera déclarée ouverte dès la fin de la distribution des sujets.

Aucun candidat et aucune candidate ne sera autorisé-e à sortir d'une salle de composition, pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après l'ouverture de la séance. L'accès aux salles de composition est interdit au public.

Toutes les compositions, à l'exception de celles de langue vivante, devront être rédigées en langue française. Il sera tenu compte dans la notation des épreuves, des qualités de présentation et d'orthographe ainsi que de la clarté et de la concision du style. Une minoration de la note est prévue à cet effet.

Dès que le chef de salle annonce la fin de l'épreuve, chaque candidate et chaque candidat doit poser son stylo sur la table et se lever. À l'issue de chaque épreuve, chaque candidat ou candidate est tenu-e, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle et d'émarger la feuille de présence. Il ou elle emportera ses brouillons en quittant la salle. **2 points de pénalités peuvent être décidés par le jury si le candidat continue à composer après la fin de l'épreuve (mentionnés au procès-verbal de l'épreuve).**

L'absence à l'une des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire.

Il est interdit de fumer dans les salles de composition (y compris les cigarettes électroniques).

13. Matériel nécessaire

L'usage d'une calculatrice électronique est autorisé pour certaines épreuves écrites, cette indication figurant explicitement sur le sujet, à condition qu'elle ne comporte pas de support mémoire amovible.

Les candidats et candidates devront utiliser exclusivement le papier fourni pour composer. Ils et elles devront se munir à leurs frais de tout le reste du matériel indispensable. Les candidats et candidates devront utiliser exclusivement un stylo à bille à encre foncée (bleue ou noire) pour la rédaction de leurs compositions. Le crayon-mine et autres couleurs peuvent être utilisées uniquement dans les schémas.

L'usage de stylo à friction, stylo plume, stylo feutre, etc. est interdit. **Le liquide de correction et dérouleur de ruban correcteur est STRICTEMENT interdit.** Les surveillants et surveillantes se réservent le droit de les confisquer.

L'échange de matériel (stylo, règle, etc.) entre candidats et/ou candidates au cours de l'épreuve est interdit.

Il est également interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidates ou candidats est strictement interdit durant les épreuves. L'usage des fonctions de communication des calculatrices est interdit. Les candidats et candidates doivent éteindre leurs téléphones portables (et pas seulement désactiver la sonnerie).

Les copies sont anonymes et il est rigoureusement interdit d'y porter une mention permettant d'identifier le candidat en dehors du cartouche prévu à cet effet. La présence d'une information d'identification en dehors du cartouche donnera lieu à un point de pénalité et la page concernée pourra être soustraite de la correction.

Pour les épreuves de langues, tout appareil électronique ou informatique est interdit, ainsi que tout dictionnaire.

14. Nature et modalités des épreuves écrites

Français : durée de 4 heures. L'épreuve vise à évaluer les connaissances des candidats et candidates sur le thème et les œuvres étudiées dans l'année, et la capacité à construire un raisonnement logique et rigoureux. L'épreuve, en deux parties, constitue un tout indivisible ; il est recommandé de traiter en premier le résumé du texte proposé puis le sujet de dissertation.

Le texte proposé s'appuie sur la ou les notions au programme et doit être résumé en 120 mots (+ ou - 10 %). Fidèle à la pensée de l'auteur, capacité à retranscrire les grandes articulations logiques du texte, qualité de la reformulation des idées essentielles, respect du nombre de mots sont les qualités attendues pour réussir cette première partie de l'épreuve.

Le sujet de dissertation est une citation issue du texte résumé. Il s'agit de bâtir une réflexion originale et problématisée à partir des deux œuvres au programme, sans plaquer les parties de cours sur le sujet, mais en faisant preuve d'une capacité à développer une réflexion en lien étroit avec l'intitulé proposé. Deux parties peuvent suffire si elles ne se contredisent pas, mais font preuve d'un certain sens de la nuance.

Anglais : durée 2 heures. L'épreuve écrite d'anglais se compose de 2 volets : une partie en questionnaire à choix multiple (qcm) et une partie évaluant la compréhension de textes.

Le qcm comporte une centaine d'items de grammaire et de vocabulaire. La partie compréhension d'articles de presse porte sur 3 à 4 articles de presse. Ces 3 ou 4 articles de presse portent sur des sujets variés tant scientifiques et technologiques que sociétaux, écologiques, sociologiques ou culturels. Les questions portent sur la compréhension générale de l'article comme sur la compréhension fine.

Mathématiques : durée 3 heures. L'épreuve consiste en la résolution de plusieurs exercices qui couvrent des thèmes variés, toutes les parties du programme officiel de la classe ATS étant susceptibles de faire l'objet d'une question. Elle contient également une partie informatique, en lien avec un contexte mathématique : résolution d'un problème numérique, etc. Les questions d'informatique sont à dominante algorithmique et peuvent nécessiter l'écriture d'un programme en Python.

Physique : durée 3 heures, **calculatrice interdite**. Le sujet aborde une problématique physique en lien avec une situation concrète, il comprend plusieurs parties indépendantes portant sur différents domaines du programme. Le sujet est majoritairement composé de questions classiques, il peut également comporter des questions à prise d'initiative, de type « résolution de problème » où la voie à suivre pour atteindre le résultat n'est pas indiquée. Le sujet peut également inclure des questions d'informatique se basant sur le langage Python.

Sciences Industrielles (pour les candidats et candidates ATS Ingénierie Industrielle) : durée 5 heures.

L'épreuve de sciences industrielles de l'ingénieur a pour objectif de valider les compétences des candidats et candidates à appréhender et analyser les performances d'un système complexe. Elle mobilise des compétences transversales qui sont développées en sciences industrielles de l'ingénieur mais aussi dans les autres disciplines scientifiques pour :

- Analyser un système et ses exigences
- Comprendre le cahier des charges imposé et les performances visées
- Proposer et valider des modèles

- Analyser des résultats expérimentaux et leurs éventuels écarts par rapport au cahier des charges ou à ceux obtenus par l'exploitation de modèles
- Synthétiser un ensemble de résultats obtenus.

La restitution de connaissances est demandée au travers de l'application des principes et théorèmes, l'analyse critique du candidat est évaluée à travers l'analyse de ses propres résultats. Un sujet de sciences industrielles s'appuie sur l'étude d'un système complexe issu d'un grand secteur porteur et innovant, et ce dans les domaines des génies mécanique, électrique et informatique. Le questionnement est fait à partir d'une ou plusieurs problématiques issues du cahier des charges. Plusieurs fonctionnalités sont généralement analysées, et même si les parties peuvent être indépendantes, il ne s'agit pas d'une succession d'exercices déconnectés les uns des autres. Cette épreuve mobilise des compétences pluridisciplinaires pour analyser les écarts entre les performances attendues, mesurées et/ou simulées d'un système, des compétences à proposer des évolutions du système ou des solutions à une problématique mise en évidence, sans oublier des compétences de communication écrites spécifiques. La rédaction qui accompagne l'analyse scientifique de chaque question est primordiale. Les écarts au modèle constituent une base incontournable de réflexion du candidat : une question en fin de chaque partie impose une prise de recul des résultats trouvés et une synthèse argumentée à la problématique posée.

Génie civil (pour les candidats et candidates ATS Génie civil) : durée 5 heures.

L'épreuve a pour objectif de valider les compétences des candidats et candidates à appréhender et analyser les performances d'un système complexe. Elle mobilise des compétences transversales qui sont développées en sciences industrielles de l'ingénieur de la classe préparatoire scientifique ATS génie civil, mais aussi dans les autres disciplines scientifiques pour :

- Comprendre le cahier des charges imposé et les performances visées.
- Conduire l'analyse performancielle, structurelle et comportementale d'un système.
- Proposer et valider des modèles.
- Prévoir les performances d'un système à partir de modélisations.
- Analyser des résultats expérimentaux et leurs éventuels écarts par rapport au cahier des charges ou à ceux obtenus par l'exploitation de modèles.
- Proposer des solutions en vue d'une amélioration des performances.
- Synthétiser un ensemble de résultats obtenus.

Le sujet de génie civil s'appuie sur l'étude d'un système ou des ouvrages issus des grands secteurs d'activité : infrastructures routières, constructions, environnement, énergie. Le questionnement est fait à partir d'une ou plusieurs problématiques issues du cahier des charges. Plusieurs fonctionnalités sont généralement analysées, et même si les parties peuvent être indépendantes, il ne s'agit pas d'une succession d'exercices déconnectés les uns des autres. Cette épreuve mobilise des compétences pluridisciplinaires pour analyser les écarts entre les performances attendues, mesurées et/ou simulées d'un système, des compétences à proposer des évolutions du système ou des solutions à une problématique mise en évidence, sans oublier des compétences de communication écrites spécifiques. La rédaction qui accompagne l'analyse scientifique de chaque question est primordiale. Les écarts au modèle constituent une base incontournable de réflexion du candidat : une question en fin de chaque partie impose une prise de recul des résultats trouvés et une synthèse argumentée à la problématique posée.

15. Résultats

A l'issue de l'écrit, le jury établit la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, en distinguant les écoles recrutant sur l'oral commun, et les écoles recrutant sur un oral spécifique.

Les résultats des admissibilités des candidats et candidates sont consultables sur le site <http://www.concoursats.fr> le samedi 6 juin 2026 (sauf cas de force majeure).

Certains candidats ou certaines candidates peuvent être dispensé-e-s du passage des épreuves orales spécifiques par les écoles concernées.

16. Réclamations

Le jury du concours est souverain, les éventuelles réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report de notes. Aucune demande de révision de notes, de relecture de copies, ou de double correction n'est recevable.

Un lien sur la page d'affichage des notes permet aux candidats et candidates de porter réclamation.

Toute réclamation doit être faite **du samedi 6 juin 18h au lundi 8 juin 18h** et sont limitées à une seule épreuve par candidate ou candidat. **Avant de cliquer sur « valider », veuillez vérifier attentivement que l'épreuve sélectionnée correspond bien à votre choix. Aucune demande de modification ne sera prise en compte en cas d'erreur.**

Une fois la réclamation faite, nous invitons les candidates et candidats à se reconnecter à partir du 13 juin pour consulter le résultat de la vérification de note.

Les réclamations qui ne respectent pas la forme prescrite ne seront pas prise en compte.

La direction des concours et recrutements répondra uniquement aux questions émanant des candidats eux-mêmes ou des candidates elles-mêmes, leur représentant légal ou de leur représentante légale si le candidat ou la candidate est mineur-e.

17. Epreuves orales

Certaines écoles organisent leurs propres épreuves orales. Les informations sont données directement par les écoles concernées.

Certaines écoles peuvent organiser des entretiens spécifiques pour certains parcours qu'elles proposent (apprentissage par exemple) : les informations seront données en temps voulu aux candidates et candidats concerné-e-s qui seront convoqué-e-s par chaque école à ces entretiens.

17.1 Dates et lieu de passage

Les épreuves orales communes se dérouleront du 22 au 27 juin 2026 à Arts et Métiers, 155 boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS.

Chaque candidat ou chaque candidate admissible à l'oral devra se connecter sur le site Internet <http://www.concoursats.fr> à partir du 6 juin (à l'aide de son mot de passe scei et code-signature confidentiel) pour choisir sa date de passage. Il ou elle devra télécharger et imprimer sa convocation.

Au début de chaque épreuve, le candidat ou la candidate devra présenter sa convocation papier et sa pièce d'identité en cours de validité.

Aucune convocation n'est envoyée par voie postale.

17.2 Nature et modalités des épreuves oral commun

Oral commun	Nature de l'épreuve	Préparation	Interrogation	Coefficient
Anglais	Interrogation	25 mn	20 mn	2
Mathématiques	Interrogation	30 mn	25 mn	2
Sciences Industrielles (GI)	Interrogation en génie électrique	30 mn	25 min	2
	Interrogation en génie mécanique	30 mn	25 min	2
Génie Civil	Interrogation	40 mn	40 min	3
Sciences Physiques	Interrogation	30 mn	25 mn	2

Langue vivante anglais : L'épreuve orale d'anglais vise à évaluer les compétences des candidats en expression orale en continu et en interaction. L'épreuve s'articule autour de documents iconographiques ou articles de presse de 500 mots environ. Le candidat dispose de quelques secondes pour faire son choix. Les sujets abordés sont vastes et reflètent l'actualité de l'année en cours.

L'épreuve dure 45 minutes dont 25 minutes de préparation. L'oral en tant que tel dure 20 minutes pendant lesquelles le candidat doit faire son exposé, composé d'une restitution du document tel qu'il a été compris et d'un commentaire construit autour d'une problématique. Le candidat doit s'assurer que l'examineur dispose de suffisamment de temps pour cet échange, idéalement 10 minutes. Si l'exposé du candidat dure moins de 10 minutes, l'entretien n'excédera pas dix minutes.

Mathématiques : l'usage de la calculatrice interdit. Les jurys s'efforcent de poser des exercices balayant l'ensemble du programme de mathématiques du concours ATS. Les sujets donnés aux candidats et candidates comprennent deux exercices indépendants (un exercice en analyse et un exercice en algèbre) qui portent sur deux parties différentes du programme. À l'issue du temps de préparation, le candidat ou la candidate doit présenter les résultats des deux exercices, dans l'ordre qu'il ou qu'elle souhaite.

Mécanique (ATS II) : Un dossier technique complet, tel que l'on peut les trouver dans les documentations industrielles, comprenant les documents descriptifs du système à étudier est remis au candidat ou à la candidate en début d'épreuve (notice de présentation, texte descriptif, dessin technique, schéma complet ou partiel du dispositif ainsi que des vues 3D et photos). L'interrogation se déroule sur table et non au tableau.

Le candidat ou la candidate dispose de 30 minutes de préparation et 25 minutes maximum d'interrogation. Il est demandé au candidat ou à la candidate :

- D'identifier et d'appréhender les problématiques ;
- Proposer un ou plusieurs modèles de connaissance suivant les hypothèses posées ;
- Choisir une démarche de résolution et l'exposer ;
- Procéder à la mise en œuvre d'une démarche de résolution analytique si les calculs sont simples ;
- Valider les résultats obtenus.

Dans la première partie de l'épreuve, le candidat ou la candidate devra s'appuyer sur ses connaissances en modélisation (analyse fonctionnelle, liaisons, graphe des liaisons et schéma cinématique normalisé, torseurs cinématique et statique, liaisons équivalentes). La seconde partie de l'épreuve consiste à vérifier la maîtrise du candidat ou de la candidate des fondamentaux de la mécanique (théorèmes de la cinématique, principe fondamental de la statique et de la dynamique, théorie des mécanismes, théorème de l'énergie puissance...) et leurs utilisations.

Génie électrique (ATS II) : 30 minutes de préparation, 25 minutes d'interrogation. **L'usage de la calculatrice est interdit.** Les sujets donnés aux candidats portent sur des parties différentes du programme. L'épreuve vise l'évaluation des compétences suivantes :

- S'approprier et analyser : faire le lien entre l'exercice et les éléments du programme, mobiliser les connaissances, les méthodes à utiliser pour répondre à la question posée.
- Raisonner, argumenter : mener à bien les calculs, vérifier l'homogénéité des formules.
- Communiquer : présenter et commenter les éléments au tableau.

Dans les sujets, les candidats sont invités à exploiter les documents (datasheet, courbes de simulation ou d'expérimentation) qui doivent leur permettre d'étayer leur raisonnement.

Les examinateurs accordent une attention particulière sur la connaissance des bases et la construction du raisonnement. Le candidat doit :

- Montrer qu'il a compris la question et si besoin la reformuler.
- Montrer qu'il a les connaissances de bases.
- Expliquer clairement son raisonnement. Ne pas hésiter à utiliser des schémas pour expliquer.
- S'appliquer dans la rédaction des calculs, vérifier l'homogénéité des formules.
- Être rigoureux dans la présentation des résultats, préciser les unités, renseigner les axes...
- Être à l'écoute des indications données par l'examineur et faire preuve de réactivité dans l'interaction avec celui-ci.

Génie civil (ATS GC) : **l'usage de la calculatrice est autorisé.** Les sujets donnés aux candidats ou aux candidates comprennent deux exercices indépendants qui portent sur deux parties différentes du programme. L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat ou de la candidate à mobiliser ses connaissances, à mener une démarche de résolution et rendre compte oralement de celle-ci.

Science Physique : **l'usage de la calculatrice est interdit.** Les sujets comportent deux exercices indépendants, qui portent sur deux thèmes différents du programme. Les candidats présentent ces exercices dans l'ordre de leur choix. Les examinateurs mettent à disposition des candidats, uniquement pendant le temps de préparation, un aide-mémoire comportant des formules de cours.

18. Résultats

À l'issu des épreuves orales, les candidats et candidates sont classé-e-s selon les modalités définies dans les conditions particulières à chaque école. Les notes des épreuves orales seront consultables sur le site Internet <http://www.concoursats.fr> à partir du 29 juin 2026 à 14h (sauf cas de force majeur).

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par courrier. Le candidat ou la candidate pourra télécharger et imprimer, à l'aide de son mot de passe scei, ses résultats.

19. Réclamation

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être envoyée par mail à contact.concours@ensam.eu de préférence le jour même ou dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Au-delà de ce délai, les réclamations ne pourront porter que sur une demande de vérification du report de note. Un lien sur la page d'affichage des notes permet aux candidats de porter réclamation.

Toute réclamation doit être faire du lundi 29 juin à 14h au mercredi 1^{er} juillet à 14h et sont limitées à une seule épreuve.

Une fois la réclamation faite, nous invitons les candidats et les candidates à se reconnecter à partir du 4 juillet 2026 pour consulter le résultat de la vérification de note.

La direction des concours et recrutements ne traite pas les demandes de vérification de report de notes envoyées par mail.

20. Procédure commune d'intégration dans les écoles

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription unique et son mot de passe. Seuls les candidates et candidats « classé·e·s » à un ou des concours sont susceptibles d'intégrer une école. L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- du rang de la candidate ou du candidat dans chaque concours ;
- du classement préférentiel des vœux qu'elle ou il aura exprimé ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

Il est recommandé aux candidats et candidates de s'informer sur l'ensemble des écoles (y compris sur le coût de la scolarité, etc.) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.

1 - Liste de vœux sur internet : www.scei-concours.fr

Entre le 1er mars et le 2 juillet 2026 à 12h, sur internet exclusivement, les candidats et candidates devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils et elles souhaitent intégrer.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION

Après le 2 juillet 2026 12h, les candidates et candidats ne pourront ni modifier l'ordre de leurs choix dans leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école.

Les candidates et candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat ou une candidate, celui-ou celle-ci ne pourra plus avoir accès aux écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux. Une seule proposition d'école sera faite aux candidates et candidats lors de chaque phase de proposition.

Ecoles recrutant sur dossier « voie2 » : Les candidates et candidats ont accès, dans leur liste de vœux, à une liste d'écoles regroupées sous l'intitulé « écoles d'ingénieurs sur dossiers » : ces écoles sont accessibles par la voie 2 présentée au paragraphe 1.2. Le fait de placer l'une de ces écoles dans la liste de vœux **a pour unique effet** d'autoriser pour l'école concernée l'accès à l'avis unique de poursuite d'études renseigné par les enseignants ou enseignantes de la classe préparatoire et à l'information de validation de l'année ATS. **Ces écoles ne participent pas à la procédure d'appel commune et appellent donc les candidats indépendamment.**

2 - Proposition d'intégration sur internet : www.scei-concours.fr

- La 1re proposition d'intégration dans une école pourra être consultée **le lundi 6 juillet à 16h**.

Les candidates et candidats devront impérativement répondre à cette 1^{re} proposition entre le **lundi 6 juillet à 16h et le jeudi 9 juillet à 23h59**.

Les propositions suivantes seront consultables conformément au calendrier ci-dessous :

- **Lundi 13 juillet à 16h00** (réponse avant le jeudi 23 juillet 23h59) ;
- **Mardi 28 juillet à 16h00** (réponse avant le jeudi 20 août 23h59) ;
- **Mardi 25 août à 16h00** (réponse avant le jeudi 27 août 23h59) ;
- **Mardi 1er septembre à 14h00** (réponse avant le jeudi 3 septembre à 12h) ;
- **Vendredi 4 septembre à 14h00** (réponse avant le dimanche 6 septembre à 14h).

Les candidates et candidats qui n'ont pas répondu « OUI DEFINITIF » à une proposition précédente devront consulter et impérativement répondre à chaque phase de proposition (que la proposition soit nouvelle ou identique).

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite sur le site www.scei-concours.fr, entraînera la démission automatique du candidat ou de la candidate.

Rappel : dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat ou à une candidate, celui- ou celle-ci ne pourra plus avoir accès aux écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Lors des phases de réponse, uniquement, les candidates et candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. Ce choix sera alors irréversible.

Dans le cas où un candidat ou une candidate se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), il ou elle aura le choix de répondre « OUI MAIS » au lieu de « OUI DEFINITIF » s'il ou elle n'est pas réellement sûr-e d'intégrer l'école proposée. Il ou elle devra alors préciser la raison pour laquelle il ou elle ne souhaite pas répondre « OUI DEFINITIF » (redoublement, université, autre école hors scei, ...). Attention, la réponse « OUI MAIS » implique que le candidat ou la candidate devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

Les candidates et candidats en « OUI MAIS » ou en « OUI DEFINITIF » absentes ou absents le jour de la rentrée à l'école seront considéré-e-s démissionnaires de l'ensemble des écoles du concours ATS.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat ou une candidate, par quelque moyen que ce soit, à répondre « OUI DEFINITIF », même si la rentrée de cette école a lieu avant le 4 septembre.

Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site www.scei-concours.fr.

Glossaires

Proposé : compte-tenu du nombre de places offertes dans chaque école, de la liste de vœux de la candidate ou du candidat et de ses rangs dans les différents concours, l'intégration dans une école est proposée à la candidate ou au candidat.

Oui définitif : Signifie « J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée ». En conséquence, je sais qu'aucune autre école ne me sera proposée, je consulte le site de l'école pour les procédures spécifiques d'inscription dans cette école, et je peux entamer les recherches d'hébergement à proximité de l'école.

Oui mais : Signifie « J'accepte l'école qui m'est proposée, mais j'espère cependant qu'une école mieux placée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement ». En conséquence, si une nouvelle école m'est proposée ultérieurement (mieux placée dans mes vœux), je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Oui mais ».

Non mais : Signifie « Je refuse l'école qui m'est proposée. J'espère cependant qu'une école mieux classée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement. En conséquence, si aucune autre école ne m'est proposée ultérieurement, je perds automatiquement mes droits sur toute école. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à chaque appel ultérieur, et indiquer ma réponse à chaque appel, en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Non mais ».

Informations spécifiques aux écoles du concours

Arts et Métiers	ARTS ET METIERS Direction des concours et recrutements 151 boulevard de l'Hôpital - 75013 PARIS Tél : 01 44 24 61 21 - Mail : contact.concours@ensam.eu <u>Frais de scolarité</u> : 618 € / an Généraliste à dominante génie mécanique, génie énergétique et génie industriel. L'apprentissage est proposé dans le cadre du concours pour le Programme Grande Ecole d'Arts et Métiers. Pour 10 programmes ingénieurs de spécialités (voir https://www.artsetmetiers.fr/), candidature directe auprès de l'école.
BUILDERS Ecole d'Ingénieurs Campus de Caen et de Lyon	BUILDERS ECOLE D'INGENIEURS Campus de Caen (statut étudiant ou apprenti) 1 rue Pierre et Marie Curie - 14610 EPRON Campus de Lyon (statut étudiant uniquement) 4 rue Maurice Moissonnier - 69120 VAULX EN VELIN Informations complémentaires : Service concours : M. Christophe SIMON Tél : 04 85 68 00 22 - Mail : concours@builders-ingenieurs.fr <u>Frais de scolarité</u> : 8 150 € / an Grande École gérée par une association à but non lucratif, spécialisée dans la construction durable. Apprentissage possible à Caen uniquement (frais de scolarité pris en charge par l'entreprise). Les candidats sont invités à prendre RDV via le mail concours@builders-ingenieurs.fr à partir du 15/03/2026 pour programmer leur oral anticipé qui se déroulera entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026 en visio (voir https://builders-ingenieurs.fr/apres-ats).
Centrale Méditerranée	Centrale Méditerranée Technopôle de Château Gombert, 38 rue Frédéric Joliot Curie -13451 MARSEILLE CEDEX 13 Informations complémentaires : Valérie KAZARIAN Tél : 04 91 05 45 45 - Mail : direction.formation@centrale-marseille.fr <u>Frais de scolarité</u> : 2 572 € / an - Boursiers et apprentissage exonérés Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur. Formation ingénieur sous statut étudiant ou apprenti : le choix est effectué par l'étudiant après intégration dans l'école (proposée dans le cadre du concours).
CentraleSupélec	CentraleSupélec Diplôme par la voie de l'apprentissage uniquement : http://www.centralesupelec.fr Informations complémentaires : Mail : admissions@centralesupelec.fr Campus de Metz 2 rue Edouard Belin - 57070 METZ Tél : 03 87 76 47 47 Campus de Rennes Avenue de la Boulaie - CS 47601 - 35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX Tél : 02 99 84 45 00 <u>Frais de scolarité</u> : 0€ (formation en apprentissage) Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur, uniquement sous statut apprenti. Campus de Metz. Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur, uniquement sous statut apprenti. Campus de Rennes. Apprentissage proposée dans le cadre du concours.
Centrale Lille	EC Lille - École Centrale de Lille Cité scientifique, CS 20048 - 59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX Informations complémentaires : Direction des Etudes Tél : 03 20 33 54 14 - Mail : concours.ecole@centralelille.fr <u>Frais de scolarité</u> : 2 572 € / an - Boursiers et apprentissage exonérés Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur « EC Lille » Formation spécialisée de haut niveau en génie informatique et informatique industrielle pour l'ingénieur « IG2I à Lens »
Centrale Nantes	EC Nantes - École Centrale de Nantes 1, rue de la Noë, - BP 92101 - 44321 NANTES CEDEX 3 Informations complémentaires : Frédéric GRONDIN Tél : 02 40 37 68 37 - Mail : direction.formation@ec-nantes.fr <u>Frais de scolarité</u> : Modulés selon un barème relatif à l'impôt sur le revenu (à consulter sur le site web de l'école) - Boursiers et apprentissage exonérés. Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur. Ingénieur de spécialité de haut niveau dans le domaine du BTP, uniquement sous statut apprenti. Ingénieur de spécialité de haut niveau dans le domaine de la Mécanique, uniquement sous statut apprenti. Ingénieur de spécialité de haut niveau dans le domaine des Systèmes Embarqués Communicants, uniquement sous statut apprenti. Ingénieur de spécialité de haut niveau dans le domaine du Génie Maritime, uniquement sous statut apprenti. Formation ingénieur sous statut étudiant ou apprenti (proposée dans le cadre du concours) : le choix est effectué par l'étudiant après intégration dans l'école, obligatoire pour les ingénieurs de spécialité en BTP, Mécanique, Systèmes Embarqués Communicants et Génie Maritime.

ECAM-EPMI	ECAM - EPMI École d'ingénieurs généraliste 13 boulevard de l'Hautil - 95092 CERGY-PONTOISE CEDEX Informations complémentaires : Nathalie ZARATE Tél : 01 30 75 60 48 – Mail : n.zarate@ecam-epmi.com <u>Frais de scolarité</u> : 8 100 € / an Grande Ecole d'ingénieurs généraliste à dominante "Energie, Industrie et IT". Elle offre 6 options en dernière année : Mécatronique et Productique Industrielle, Énergétique et Ville du Futur, Ingénierie des Systèmes Electriques, Management des Systèmes d'Information et Ingénierie Financière, Réseaux et Systèmes d'Information intelligents, Logistique et Achats industriels. Possibilité de spécialisation "Energie-Data" en 2ème année et 3ème année par voie de l'alternance. Apprentissage (hors concours) : Génie énergétique et climatique (informations auprès de la Section Apprentissage)
ECAM Louis de Broglie	ECAM Louis de Broglie Campus de Ker Lann-Bruz - CS 29128 - 35091 RENNES CEDEX 9 Informations complémentaires : Laetitia DODARD Tél : 02 99 05 66 30 - Mail : admission@ecam-ldb.fr <u>Frais de scolarité</u> : 9400 € par année de cycle ingénieur Cursus étudiant Ingénieur généraliste : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Énergétique, Formation Humaine et Management. 86 possibilités d'orientation en dernière année : - Doubles diplômes en France et à l'étranger. - Semestre d'études en universités étrangères. - Semestre d'études à ECAM La Salle ou ECAM EPMI - Masters Recherche. - Module d'approfondissement. - Contrat de professionnalisation possible en 5^{ème} année... 46 semaines de stages/ 7 projets d'application académique et/ou industrielle. Apprentissage : sélection hors concours ENSEA sur dossier et entretien. Contacter l'école à admission@ecam-ldb.fr
EIA	Ecole d'Ingénieurs de l'Artois Rue de l'Université - 62400 BETHUNE Informations complémentaires : Marina MARLIERE Tél : 03 21 64 96 40 - Mail : admission-eia@univ-artois.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € par an - Boursiers exonérés Génie Electrique, à orientation Transition Energétique et Electromobilité La formation est proposée en statut FISEA avec 1ère année FI et 2ème et 3ème en alternance par apprentissage. Formation Ingénieur sous statut étudiant et apprenti (proposé dans le cadre du concours) en 2^{ème} et 3^{ème} années (FISEA).
EIGSI La Rochelle	EIGSI La Rochelle Ecole d'Ingénieurs généraliste de La Rochelle 26 rue François Vaux de Foletier - 17041 LA ROCHELLE CEDEX Informations complémentaires : Service Admissions Tél : 05 46 45 80 05 - Mail : admissions@eigsi.fr <u>Frais de scolarité</u> : 8 280 € / an - Apprentis exonérés. Pour l'apprentissage (proposée aussi dans le cadre du concours), une candidature anticipée est possible (à finaliser avant le 15/03/2026). Génie industriel ou génie civil – 9 options au choix après une année de tronc commun : - Ingénierie de la conception et industrialisation mécanique, - Robotique & intelligence embarquée, - Energies & environnement (parcours 'Bâtiments durables et intelligents' et 'Transports durables'), - Management de la performance industrielle, - Bio-technologies et médecine augmentée, - Ingénierie informatique, IA & Cybersécurité, - BTP, - IA & Big data, - Management de la supply chain & transport international.
EIJV	EIJV - Ecole d'Ingénieurs Jules Verne 45 rue Saint Leu - 80000 AMIENS Informations complémentaires : Emmanuel BAUDRIN Tél : 03 22 82 53 37 - Mail : concours@eijv.eu Campus d'Amiens (Cybersécurité, Génie Énergétique et Environnement, Numérique Santé et IA) 45 rue Saint Leu - 80000 AMIENS Campus de Saint-Quentin (Supply Chain et Logistique) Espace CREATIS, 6 av Archimède - 02100 SAINT QUENTIN <u>Frais de scolarité</u> : 618 € / an Toutes les formations sont en FISEA (1ère année en initiale, années 2 et 3 en alternance).

EIL Côte d'Opale	EIL Côte d'Opale École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale - Service concours Informations complémentaires : Guillaume FROMANT Tél : 07 81 01 59 43 - Mail : concours@eilco.univ-littoral.fr Campus de Calais 50 rue Ferdinand Buisson – CS 30613, 62228 CALAIS CEDEX Campus de Saint-Omer-Longuenesse La Malassise - CS 50109 - 62968 LONGUENESSE CEDEX Campus de Dunkerque 280 avenue de l'Université - 59140 DUNKERQUE Frais de scolarité : 628 € / an - Boursiers exonérés Informatique (Calais) Génie industriel (Saint-Omer) Génie énergétique et environnement (Dunkerque)
ENI Tarbes - UTTO	ENI Tarbes - UTTO École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, école interne de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées 47, avenue d'Azereix - BP 1629 - 65016 TARBES CEDEX Informations complémentaires : Service admissions, Aurélie CARRERE, Laure BAILLY Tél : 05 62 44 27 04 ou 05 62 44 27 05 - Mail : admissions@enit.utttop.fr Frais de scolarité : 628 € / an - Boursiers exonérés et apprentissage gratuit Ecole d'ingénieurs publique qui forme des ingénieurs généralistes, avec deux dominantes : le Génie Mécanique et le Génie Industriel. Elle est intimement liée à l'industrie, ouverte à l'international et vecteur d'innovation. 2 options sous statut apprenti : Génie Mécanique- Génie Industriel ou Bâtiment Travaux Public (BTP) - admission sous condition de contrat d'apprentissage, pour plus de renseignements : service admissions : admissions@enit.utttop.fr / 0562442705/04 5 options sous statut étudiant à partir de la 4ème année : Génie Mécanique, Génie Industriel, Génie des Matériaux de Structure et Procédés, Conception des Systèmes Intégrés, Bâtiment Travaux Public (BTP).
ENS Rennes	ENS Rennes École normale supérieure de Rennes 11 avenue Robert Schuman - Campus de Ker Lann - 35170 BRUZ Informations complémentaires : Karina GUERRIER Tél : 02 99 05 52 61 - Mail : concours@ens-rennes.fr Frais de scolarité : 505 € (ordre de grandeur) défini par l'arrêté fixant en juillet les droits d'inscription pour l'année universitaire Formation pluridisciplinaire en sciences pour l'ingénieur alliant les sciences et technologies en électronique et énergie, en mécanique et en informatique. Formation de 4 ans par la recherche, sous le statut de normalien fonctionnaire stagiaire (statut rémunéré environ 1 800 euros brut mensuel), au sein du département de mécatronique, pour déboucher sur des carrières variées et notamment les carrières de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement www.mecatronique.ens-rennes.fr
ENSEA	ENSEA École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications 6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY-PONTOISE CEDEX Informations complémentaires : Service concours Tél : 01 30 73 62 27/28 - Mail : concours@ensea.fr Frais de scolarité : 903 € / an pour les non boursiers - 285 € par an pour les boursiers Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications. Apprentissage (hors concours) : candidature directe auprès de l'école.
ENSIM	ENSIM Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur du Mans 1 rue Aristote - 72000 LE MANS Informations complémentaires : Karine GOUET Tél : 02 43 83 39 60 - Mail : scolarite-ensim@univ-lemans.fr Frais de scolarité : 628 € / an - Boursiers exonérés Informatique avec deux parcours possibles : « Architecture des Systèmes Temps Réel et Embarqués » ou « Interaction Personnes-Systèmes » Acoustique et Instrumentation avec deux parcours possibles : « Acoustique, Vibrations » ou « Instrumentation pour l'Environnement » L'ensemble des formations sont aussi proposées en apprentissage (hors concours) : candidature directe auprès de l'école.
ENSISA	ENSISA École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace 12 rue des Frères Lumière - 68093 MULHOUSE CEDEX Informations complémentaires : Marie-Claude ROUHIER et Thomas SPROESSER Tél : 03 89 33 66 77 ou 03 89 33 69 31 - Mail : admission-concours.ensisa@uha.fr Frais de scolarité : 628 € / an Automatique et Systèmes Embarqués Informatique et Réseaux Mécanique Textile et Fibres Apprentissage proposée dans le cadre du concours : à partir de la 2ème année pour la spécialité Informatique et Réseaux. Apprentissage : candidature directe auprès de l'école pour la spécialité Génie Industriel.

ENSTA	ENSTA 828, boulevard des Maréchaux - 91120 PALAISEAU Informations complémentaires : Christiane GILLET Tél : 02 98 34 89 88 - Mail : admissions@ensta.fr <u>Frais de scolarité (ordre de grandeur)</u> : 1^{ère} année Boursiers : 0 € - Ressortissant UE : 2 727 € - Ressortissant hors UE : 4 785 € 2^{ème} et 3^{ème} année (statut apprenti) : 0 € Diplôme unique ENSTA par la voie de l'apprentissage. Le parcours principal traite de l'Ingénierie des systèmes complexes pour le transport, l'énergie, la défense, qui concerne la majorité des apprentis. Des places peuvent être envisagées dans d'autre spécialités de la formation.
EPF	EPF Informations complémentaires : Service Admissions de l'EPF Tél : 01 41 13 01 89-51- Mail : service.admissions@epf.fr Informations pratiques : site internet : https://www.epf.fr/ Campus de Cachan 55 avenue du Président Wilson - 94320 CACHAN Campus de Troyes 2 rue Fernand Sastre - 10010 TROYES Campus de Montpellier 21 boulevard Berthelot - 34000 MONTPELLIER Campus de Saint Nazaire 5 esplanade Germaine Tillion - 44600 SAINT-NAZAIRE <u>Frais de scolarité</u> : en 3ème année : 9740€ / an à Troyes et à Saint-Nazaire (pour 2025-2026) Si formation par apprentissage à partir de la 4^{ème} année : gratuit Ecole d'ingénieurs généralistes qui accompagne les transitions écologiques et numériques des entreprises. <u>Formation d'ingénieur généraliste sous statut étudiant</u> : 3ème année (1ère année du cycle ingénieur) à Troyes et Saint-Nazaire au choix, avant de rejoindre une Majeure (4ème et 5ème année) au choix parmi 10 sur les 4 campus : Paris-Cachan : Aéronautique & Espace, Digital Transformation and Supply Chain, Systèmes Numériques Intelligents, e-santé et Biomécanique, Matériaux & Structures Durables Troyes : Ingénierie & Architecture durable, Design industriel durable en partenariat avec l'école supérieure de design de Troyes + parcours Entrepreneuriat Montpellier : Energie & Environnement, Data Sciences Saint-Nazaire : Industries Aéronautiques et Navales Responsables <u>Après la 3ème année sous statut étudiant</u> chaque élève peut rejoindre en 4ème année la <u>Formation d'ingénieur en Systèmes d'Information par apprentissage (option selon campus)</u>. Frais de scolarité pris en charge par l'entreprise d'accueil - Campus de Cachan, Montpellier et Saint-Nazaire.
ESB	ESB Ecole d'ingénieur des sciences et technologies du bois et des matériaux biosourcés Atlanpole - BP 10605, rue Christian Pauc - 44306 NANTES CEDEX 3 Informations complémentaires : Blandine COLIN Tél : 02 40 18 12 36 - Mail : blandine.colin@esb-campus.fr <u>Frais de scolarité</u> : 5 950 € / an Diplôme d'ingénieur généraliste en sciences et technologies du bois, sous statut étudiant ou en apprentissage. Concevoir et produire des solutions à faible impact environnemental en mettant en œuvre le bois et les matériaux biosourcés. Quatre grands domaines métiers : - Ressources - Commerce - Industrie - Bâtiment Apprentissage proposée dans le cadre du concours : Formation Ingénieur sous statut étudiant et apprenti : Sciences et Technologies du bois et des matériaux biosourcés, Génie Industriel, Construction bas carbone.
ESGT	ESGT Ecole Supérieure des Ingénieurs Géomètres et Topographes 1 boulevard Pythagore Campus Universitaire - 72000 LE MANS Informations complémentaires : Sybil GUIGO Tél : - Mail : sybil.guigo@lecnam.net <u>Frais de scolarité</u> : 858 € / an pour les non boursiers - 230 € / an pour les boursiers - 1970.5 € / an pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne. Ingénieur géomètre et topographe Formation pluridisciplinaire en géomatique, cartographie, imagerie numérique 3D, droit, aménagement, urbanisme, expertise foncière et immobilière.

ESEO Angers / Paris-Vélizy / Dijon	ESEO Informations complémentaires : Bernard HAUSSY Tél : 02 41 86 67 35 - Mail : bernard.haussy@eseo.fr Campus d'Angers 10 bd Jean Jeanneteau - 49100 ANGERS Campus de Paris-Vélizy Vélizy Espace - 13 av Morane Saulnier - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY Campus de Dijon 11 rue Sully - 21000 DIJON <u>Frais de scolarité</u> : 8 940 € en 2025-2026 par année de cycle ingénieur sous statut étudiant Diplôme d'ingénieur généraliste des nouvelles technologies, de l'électronique à l'informatique. 3 semestres de tronc commun puis 15 options en statut étudiant, 3 options en statut apprenti dans des domaines variés : - Cybersécurité, Data Science, Intelligence Artificielle - Véhicules Intelligents - Santé - Développement Durable et villes intelligentes - Industrie du futur
ESIEA Paris/Ivry-Sur-Seine - Laval	ESIEA Paris/Ivry-sur-Seine - Laval Informations complémentaires : Service Admissions Tél : 01 82 39 21 21 - Mail : admissions@esiea.fr Responsable admissions – Davina Guiet - davina.guiet@esiea.fr Directrice des admissions – Olena Skrypnyk – olena.skrypnyk@esiea.fr Campus de Paris/Ivry-sur-Seine 9 rue Vésale - 75005 PARIS 9 rue Saint-Just, 94200 Ivry-sur-Seine Campus de Laval Parc universitaire Laval-Changé 38, rue des Docteurs Calmette et Guérin - 53000 LAVAL
ESIEE Paris	ESIEE Paris 2 boulevard Blaise Pascal - BP 99 93162 NOISY-LE-GRAND CEDEX Informations complémentaires : Service des admissions Tél : 01 45 92 65 65 - Mail : admissions.cpge@esiee.fr https://www.esiee.fr/formations/ingenieur/le-cycle-ingenieur <u>Frais de scolarité</u> : 8 680 € / an Ecole d'ingénieurs généraliste, accès aux 9 filières sous statut étudiant : informatique, cybersécurité, datascience et intelligence artificielle, artificial intelligence and cybersecurity, systèmes embarqués, systèmes électronique intelligents, génie industriel, biotechnologies et e-santé, énergies.
ESIGELEC Rouen/Poitiers	ESIGELEC Rouen/Poitiers Informations complémentaires : Dalila BARQ Tél : 02 32 91 58 58 - Mail : admission@esigelec.fr Campus de ROUEN Technopôle du Madrillet Avenue Galilée, BP 10024 - 76801 ST ETIENNE DU ROUVRAY CEDEX Campus de POITIERS : Technopôle du Futuroscope, Arobase 6 6 Avenue Galilée - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU <u>Frais de scolarité</u> : 8 280 € / an - Apprentis exonérés Ecole d'ingénieurs généralistes en systèmes intelligents et connectés, proposant 14 dominantes : Campus de ROUEN : 12 dominantes, toutes accessibles par la voie de l'apprentissage ou sous statut étudiant Electronique des Systèmes pour l'Automobile et l'Aéronautique / Ingénierie des Systèmes Numériques / Ingénieur d'Affaires : Informatique et Télécoms / Cybersécurité des Réseaux et de l'IIoT / Digitalisation, Automatique, Robotique et IA pour l'industrie / Big Data pour la Transformation Numérique / Ingénierie des Systèmes Embarqués Mobiles Autonomes et Connectés / Génie Electrique et Transport / Mécatronique et Systèmes Embarqués/ Energie et Développement Durable / Ingénieur d'Affaires : Distribution, Energie et Signaux / Ingénieur Finance Campus de POITIERS : 2 dominantes, toutes les deux accessibles uniquement par la voie de l'apprentissage Développement Logiciel : Tests et Qualité / Big Data et IA.
ESIX Normandie S.I. Cherbourg	ESIX Normandie Informations complémentaires : Florence LANGLOIS Tél : 02 33 01 42 03 - Mél. : florence.langlois@unicaen.fr Département Génie Industriel 60 rue Max Pol Fouchet - 50130 CHERBOURG EN COTENTIN <u>Frais de scolarité</u> : 618 € / an Génie Industriel (sous statut étudiant et apprenti) Génie Nucléaire (sous statut apprenti) Génie Énergétique (sous statut apprenti)

ESIX Normandie S.E. Caen	ESIX Normandie Informations complémentaires : Florence LANGLOIS Tél : 02 33 01 42 03 - Mél. : florence.langlois@unicaen.fr Département Systèmes embarqués, mécatronique et systèmes nomades Université de Caen Basse-Normandie Campus 2, CS 14032 - 14032 CAEN CEDEX 5 Frais de scolarité : 618 € par an Mécatronique et Systèmes Embarqués (sous statut étudiant) Mécatronique et Systèmes Embarqués (sous statut apprenti) à partir de la 2^{ème} année du cycle ingénieur – FISEA)
ESTIA	ESTIA École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées Technopole IZARBEL - 90 allée Fauste d'Elhuyar - 64210 BIDART Informations complémentaires : Stiwie BOUZENADE / Virginie CARNEIRO Tél : 05 59 43 84 00 - Mail : admissions@estia.fr / concours@estia.fr Frais de scolarité : 8 000 € / an Mots clés : Mécanique, électronique, énergies renouvelables, informatique, aéronautique, spatial, automobile, développement durable, génie industriel, ... Grande école d'ingénieurs généralistes, associée à l'Université de Bordeaux et partenaire du groupe ISAE, l'ESTIA forme des ingénieurs intégrateurs ouverts sur l'innovation et l'international. Enseignement trilingue (français, anglais, espagnol) et double diplôme pour tous en 3 ans : Ingénieur ESTIA + Master européen. Le cursus est accessible en apprentissage, sans distinction : même diplôme d'ingénieur et mêmes doubles diplômes pour tous. Ancrée au cœur d'un écosystème d'innovation sur la côte basque, l'école offre un environnement d'innovation privilégié, favorisant les projets entrepreneuriaux et les liens directs avec les entreprises.
ESTP	La Grande école d'ingénieurs de la construction Pour toutes Informations complémentaires : Christophe RICHER Tél : 01 75 64 45 40 - Mail : cricher@estp.fr ou admissions@estp.fr Campus de Cachan 28 Avenue du Président Wilson - 94234 CACHAN Informations complémentaires : Anna-Christina MARTINS Tél : 01 49 08 03 25 – Mail : acmartins@estp.fr ou admissions@estp.fr Campus de Troyes 1 rue Fernand Sastre - 10430 ROSIERES-PRES-TROYES Informations complémentaires : Claire LANGRY Tél : 03 25 78 55 00 – Mail : clangry@estp.fr ou contact-campustroyes@estp.fr Campus de Dijon Campus Métropolitain - 9-11-rue Sully - 21000 DIJON Informations complémentaires : Lucie SARRAZIN Tél : 03 73 62 02 50 – Mail : lsarrazin@estp.fr ou contact-campusdijon@estp.fr Campus d'Orléans 13 rue Porte Madeleine - 45000 ORLEANS Informations complémentaires : Caroline DÉSABRES Tél : 02 19 00 19 50 – Mail : cdesabres@estp.fr ou contact-campusorleans@estp.fr Frais de scolarité : 9 950 € / an (rentrée 2026) L'ESTP propose sur ses campus de Cachan, Dijon, Orléans et Troyes un diplôme d'ingénieur généraliste de la construction avec le choix d'un parcours thématique à partir du 4ème semestre => Construction durable / Aménagement urbain et mobilité / Travaux publics décarbonés / Transition énergétique de la construction / Transition numérique de la construction. La 1ère année a pour objectif de fournir aux étudiants l'ensemble des bases pour choisir en 2ème année une orientation en vue de leur projet professionnel en lien très fort avec les entreprises du secteur. Cette année l'ESTP attribuera une bourse couvrant l'intégralité des frais de scolarité de la première année aux candidats grands admissibles étant boursiers CROUS échelons 4 à 7. Apprentissage : Programme ingénieur de spécialité Génie Énergétique de la construction durable, la candidature est à effectuer directement auprès du CFA Ingénieurs 2000. Programme ingénieur de spécialité Travaux Publics, la candidature est à effectuer directement auprès du CFA ECIR apprentissage.
Icam Site de Strasbourg-Europe	ICAM Site de Strasbourg-Europe Espace Européen de l'Entreprise, 2 rue de Madrid - Schiltigheim, CS 20013 - 67012 STRASBOURG CEDEX Informations complémentaires : Anne DESOMBRE Tél : 03 90 40 29 90 - Mail : recrutement.strasbourg-europe@icam.fr Frais de scolarité : 9 700 € / an pour la formation d'ingénieur généraliste sous statut étudiant. Une formation pluridisciplinaire en tronc commun avec une forte orientation à l'international et un contact privilégié avec le monde de l'entreprise : Formation trilingue des domaines Génie industriel, Sciences et Génie des Matériaux, Informatique et Technologies de l'Information, Génie Mécanique et Énergétique, Génie Électrique et Automatique, Formation humaine et management, Langues, Interculturalité. Frais de scolarité : pris en charge par l'entreprise pour la formation d'ingénieur en Systèmes numériques industriels sous statut apprenti (3 années en apprentissage).

ISAE - ENSMA	ISAE - ENSMA Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique 1, avenue Clément ADER - BP 40109 - 86901 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL CEDEX Informations complémentaires : Catherine GARDIN Tél : 05 16 08 00 84 - Mail : direction.etudes@ensma.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an (boursiers et apprentis exonérés) Ecole d'ingénieurs de référence en conception aéronautique et spatiale, et plus largement dans les domaines des transports et de l'énergie. Formation pluridisciplinaire en structure, matériaux avancés, aérodynamique, énergétique, thermique, informatique/avionique. Formation en apprentissage, spécialité Génie Industriel pour l'Aéronautique et l'espace Aéronautique en convention avec le CNAM Nouvelle Aquitaine. Candidature directe auprès de l'école.
ISAE - Supméca	ISAE - Supméca Institut Supérieur de mécanique de Paris 3 rue Fernand Hainaut – 93400 ST OUEN Informations complémentaires : Caroline BOURCIER Tél : 01 49 45 29 71 - Mail : dfve@isae-supmeca.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an - Ressortissant hors UE : 3 941 € / an - <i>Boursiers et apprentis exonérés</i> École d'ingénieur publique de référence en mécanique et en ingénierie numérique dans les domaines de l'aéronautique, du spatial, de l'énergie et des transports. Formation sous statut étudiant avec 4 parcours de spécialités : - Matériaux, procédés et simulation - Simulation en conception mécanique - Mécatronique, systèmes complexes - Systèmes de production et logistique Formations sous statut apprenti (<u>candidature directe auprès de l'école / par la « voie 2 » - sur dossier</u>) : - Spécialité Génie Industriel pour l'Aéronautique et l'Espace - Spécialité Génie industriel
ISAT	ISAT Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports 49 rue Mademoiselle Bourgeois - BP 31 - 58000 NEVERS Informations complémentaires : El-Hassane AGLZIM Tél : 03 86 71 50 04 - Mail : el-hassane.aglzim@ube.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an et 105 € CVEC L'ISAT forme des ingénieurs spécialistes du véhicule et des infrastructures des transports. Un diplôme unique avec cinq spécialités : - Energétique, motoristes spécialistes de la propulsion - Matériaux et structures composites pour les transports - Véhicules autonomes et connectés - Confort et comportement des véhicules - Infrastructures et réseaux de transports Formation par apprentissage (<u>candidature directe auprès de l'école</u>) : - Spécialité Génie industriel : Industrialisation ou Sécurité des Process & Maintenance. - Spécialité Génie mécanique : Ergonomie & biomécanique ou Achats techniques & veille technologique.
Mines Paris - PSL	MINES Paris - PSL 60 boulevard Saint-Michel - 75272 PARIS CEDEX 06 Informations complémentaires : Caroline KORNIG Tél : 01 40 51 90 05- Mail : caroline.kornig@minesparis.psl.eu <u>Frais de scolarité</u> : 4 150 € / an Formation pluridisciplinaire généraliste, à fort contenu technique, scientifique et socio-économique
RESEAU POLYTECH	Polytech Annecy-Chambéry Informations complémentaires : Sylvie GUITTONNEAU - Colette JACOUD Tél : 04 50 09 66 11 - Mail : admission@polytech-annecy-chambery.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Mécanique - Mécatronique à Annecy Mécanique - Matériaux Composites à Chambéry Systèmes embarqués Automatisation Capteurs Formation par apprentissage (<u>candidature directe auprès de l'école</u>) * : Bâtiment Écoconstruction Énergie – Mécanique Mécatronique Matériaux Composites
	Polytech Clermont Informations complémentaires : Isabelle BARDON Tél : 04 73 40 75 07 - Mail : isabelle.bardon@uca.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Génie Physique Systèmes Embarqués, Energie Electrique et Robotique Formation par apprentissage (<u>candidature directe auprès de l'école</u>) * : Génie des Systèmes de Production

RESEAU POLYTECH	Polytech Dijon Informations complémentaires : Service concours Tél : 03 80 39 60 07 - Mail : polytech-concours@u-bourgogne.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Electronique et systèmes numériques Informatique et réseaux Matériaux Robotique <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Matériaux option Contrôle non destructif (CND) - Informatique et Réseaux option Cybersécurité - Electronique et Systèmes Numériques option Objets connectés (IoT) - Robotique option Cobotique
	Polytech Lyon Informations complémentaires : Fabienne OUDIN-DARDUN Tél : 04 72 43 27 19 - Mail : admission@polytech-lyon.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Mécanique Systèmes industriels, Robotique <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Informatique - Systèmes industriels et robotique
	Polytech Marseille Informations complémentaires : Erwan TRANVOUEZ Tél : 06 07 46 01 24 - Mail : polytech-admission@univ-amu.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Écologie Industrielle et Environnement (FISEA : 1 an Etudiant, 2 ans Apprenti) * Génie industriel et Informatique Matériaux Mécanique, Énergétique Microélectronique et Télécommunications <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Informatique - Mécanique et énergétique - Systèmes Numériques
	Polytech Nancy Informations complémentaires : Service Concours Tél : 03 72 74 68 37 - Mail : polytech-nancy-concours@univ-lorraine.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Energie Mécanique Matériaux et Environnement Informatique, Automatique, Robotique et Réseaux Management opérationnel, Maintenance et Maîtrise des risques <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Informatique, Automatique, Robotique et Réseau - Management opérationnel, Maintenance et Maîtrise des risques - Energie, Mécanique, Matériaux, Environnement parcours Mécanique Numérique ou Energie Environnement
	Polytech Nantes Informations complémentaires : Mme Martine GUENEGO Tél : 02 40 68 32 07 - Mail : scolairite.recrutement@polytechuniv-nantes.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Électronique et technologies numériques Génie électrique <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Contrôle commande des systèmes électriques – Informatique Ingénierie des données et de l'IA - Maîtrise des énergies - Systèmes réseaux & télécommunications
	Polytech Nice Sophia Informations complémentaires : Philippe LORENZINI Tél : 04 89 15 40 99 - Mail : admission@polytech.univ-cotedazur.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Bâtiments <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Bâtiments - Electronique et systèmes embarqués - Génie de l'eau et Aménagement – Informatique
	Polytech Orléans Informations complémentaires : Philippe LEGALLAIS Tél : 02 38 49 43 66 - Mail : admissions.polytech@univ-orleans.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Génie civil et Environnement Génie physique et systèmes embarqués Matériaux, Mécanique, Mécatronique Technologies pour l'Energie, l'Aérospatiale et la Motorisation <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Génie industriel - Management de la production - Smart building

RESEAU POLYTECH	Polytech Paris-Saclay Informations complémentaires : Serge CARREZ Tél : 01 69 33 86 59 - Mail : serge.carrez@universite-paris-saclay.fr Frais de scolarité : 628 € par an Electronique et Informatique pour l'Embarqué Photonique et systèmes optroniques <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Electronique et Informatique pour l'Embarqué - Informatique et Ingénierie Mathématique - Matériaux : Mécanique et Energie, Photonique et systèmes optroniques
	Polytech Tours Informations complémentaires : Claudine TACQUARD Tél : 06 23 26 71 46 – Mail : admission.polytech@univ-tours.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Electronique et Génie électrique Informatique Mécanique et Conception de systèmes <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) *</u> : Informatique et systèmes intelligents embarqués – Mécanique et matériaux
* Les 16 écoles du Réseau Polytech recrutent également des candidats inscrits en classe ATS Génie Civil ou Ingénierie Industrielle par la « voie 2 » (sur dossier). Les spécialités recrutant ces candidats sont les suivantes : - statut étudiant www.polytech-reseau.org/niveau-bac2-et-3/ Annexes E et F du guide des admissions, - statut apprenti www.polytech-reseau.org/cycle-ingenieur-polytech-apprentissage-alternance/	
SIGMA Clermont	SIGMA Clermont Campus de Clermont-Ferrand Les Cézeaux - CS 20265 - 63178 AUBIERE CEDEX Informations complémentaires : Fabrice GROS Tél : 04 73 40 53 18 - Mail : fabrice.gros@sigma-clermont.fr <u>Frais de scolarité</u> : 628 € / an Diplôme d'ingénieur en Mécanique avec 3 domaines possibles : - Machines, Robots et Systèmes (MRS), - Systèmes de Production et Logistique (SPL), - Structures et Matériaux (SMA). <u>Formation par apprentissage (candidature directe auprès de l'école) :</u> Mécanique et génie industriel.
Télécom Paris	TELECOM Paris 19 place Marguerite Perey F - 91120 PALAISEAU Informations complémentaires : Françoise SCHLOTTERER Tél : 01 75 31 93 78 - Mail : admissions@telecom-paris.fr <u>Frais de scolarité</u> : 1^{ère} année : 3 200 € / an - <i>Boursiers exonérés</i> 2^{ème} et 3^{ème} année - apprentissage : 0€ Formation généraliste à dominante numérique. Diplôme unique pour étudiants et apprentis. Première année sous statut étudiant. Deuxième et troisième année, en apprentissage (mi-temps en entreprise) Les élèves suivront l'un des quatre parcours proposés : - Cybersécurité - Intelligence artificielle - Réseaux télécoms et internet des objets - Systèmes embarqués Les titulaires d'une licence ne sont pas autorisés à concourir. Ils doivent postuler via GEI-UNIV.